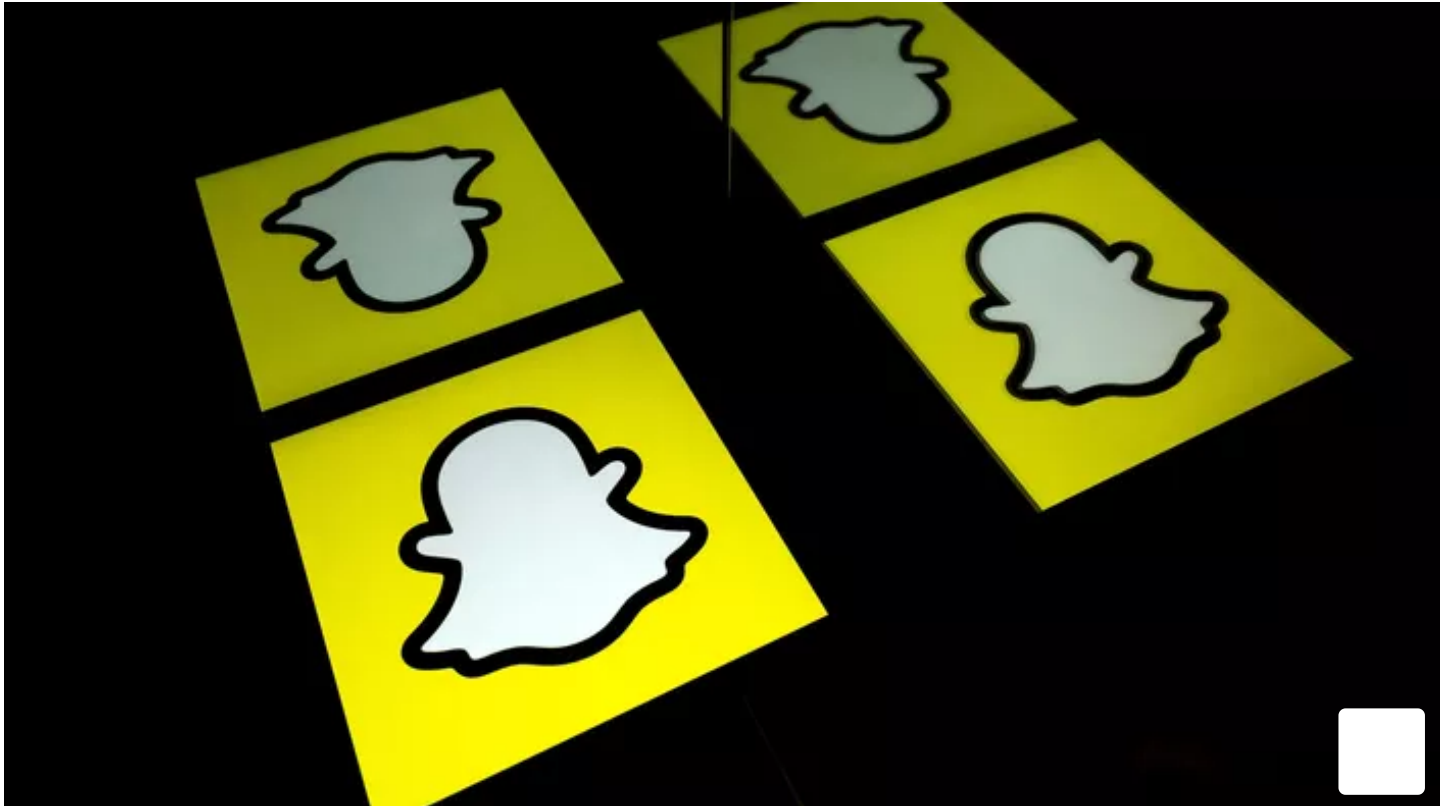


Covid-19 : six personnes mises en examen, dont deux incarcérées, pour trafic de faux certificats de vaccination

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 21:19,

Mis à jour hier à 21:19



Les faux certificats étaient proposés sur le réseau social Snapchat. LIONEL BONAVENTURE / AFP

Six personnes ont été mises en examen, dont deux incarcérées, dans une enquête sur un trafic de faux certificats de vaccination contre le Covid-19, a appris l'AFP vendredi 16 juillet de sources judiciaires et proches du dossier, confirmant une information du *Monde*.

Trois suspects ont été mis en examen pour «*atteintes à un système de traitement automatisé de données en bande organisée, faux administratif et détention d'un faux, blanchiment aggravé et association de malfaiteurs*» dans une information judiciaire ouverte mercredi 14 juillet par la section cybercriminalité du parquet de Paris, a précisé la source judiciaire.

Deux autres individus sont poursuivis pour «*usage de faux administratif et détention d'un faux*», tandis qu'une sixième personne a été mise en examen pour «*blanchiment aggravé et association de malfaiteurs*».

Des faux certificats de vaccination vendus «entre 350 et 500 euros»

Deux mis en cause ont été placés en détention provisoire, conformément aux réquisitions du parquet, selon cette même source. D'après une source proche du dossier, il s'agit d'une employée d'un centre de vaccination de la banlieue lyonnaise et du titulaire d'un compte Snapchat baptisé «*médecin incroyable*», où les faux certificats étaient proposés. Les autres protagonistes ont été placés sous contrôle judiciaire, selon la source judiciaire. D'après elle, les suspects (des vendeurs de faux certificats de vaccination, leurs complices et deux acheteurs) avaient été arrêtés lundi 12 et mardi 13 juillet, puis placés en garde à vue.

L'enquête, qui a commencé lors d'une surveillance des policiers de la brigade de lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire parisienne (BL2C) sur le réseau social Snapchat, a permis d'identifier 400 personnes non vaccinées qui se sont procuré des faux certificats de vaccination par le biais de cette équipe.

Les certificats étaient réalisés par l'employée d'un centre de vaccination avec toutes les pièces justificatives nécessaires lors de créneaux de vaccination réservés mais non honorés et signés par un médecin, a indiqué la source proche du dossier. Les faux certificats étaient ensuite «*échangés de la main à la main, essentiellement en banlieue parisienne*» à «*un tarif compris entre 350 et 500 euros*», a précisé cette source. Lors des perquisitions, les policiers ont découvert 25.000 euros, a-t-elle ajouté.